

## CHECK-LIST

### Pour l'enregistrement de votre admission

Pour l'enregistrement de votre admission, vous devez présenter :

- la lettre de convocation établie par votre médecin (médecin des HUG ou médecin traitant),
- votre carte d'assurance ou une garantie de prise en charge de votre assurance,
- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, livret de famille ou permis de séjour pour les personnes étrangères domiciliées en Suisse),
- le questionnaire d'admission que vous avez reçu et complété,
- une garantie de couverture privée ou semi-privée établie par votre assurance complémentaire ou un dépôt financier (ou l'attestation dudit dépôt) si vous n'êtes pas en possession d'une garantie totale établie par une assurance reconnue ou si les soins ne relèvent pas de la LAMal,
- si votre hospitalisation fait suite à un accident, la décision de l'assurance indiquant le numéro de sinistre,
- si votre hospitalisation relève d'une décision de l'AI, la décision de cet organisme.